



Remboursement en avoir d'un paiement en ticket restau - supermarché

Par **Ememshad**, le 24/11/2022 à 10:26

Bonjour,

j'ai effectué un achat dans un supermarché qui s'élevait à 43€ au total.

J'ai payé 25€ par ticket restaurant qui n'ont pas été comptabilisés par leur machine - pourtant mon compte TR a bien été débité sur l'application.

le responsable du magasin m'a demandé de payer l'intégralité des 43€ par CB car mon paiement en TR n'est pas parvenu dans leur système, qu'il y a souvent un délai de réception. Que soit TR me retourne les fonds sur mon compte soit ils recevraient le paiement et que dès réception du paiement de TR ils me rembourseraient (il m'a fait une attestation)

Constatant que mon compte TR n'est toujours pas re crédité des 25€ je suis allée au magasin réclamer mon dû.

ils ont décidé de me rembourser en avoir que j'ai catégoriquement refusé (l'erreur ne vient pas de moi mais de leur système et ce n'est pas un magasin ou j'ai l'habitude de faire mes achats).

Ils me disent que c'est la seule solution de remboursement possible. Quels recours s'offrent à moi dans ce cas ?

Par **Marck.ESP**, le 24/11/2022 à 12:21

Bonjour

Le magasin est en droit de ne proposer qu'un avoir... (Il peut aussi arguer du fait que la transaction comportait des tickets restau et que la loi interdit le rendu de monnaie sur les titres-restaurant).

Par **Ememshad**, le 24/11/2022 à 12:45

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'ai été remboursée en CB par le magasin.

Cdt